

# Procès-verbal du conseil d'école

Tenu le : 13 octobre 2020  
À l'école l'Orée du bois de Nerville-la-Forêt

Présents	Excusés
-Mme Chappellier, directrice -M Charpillat, adjoint au maire -Commission scolaire : M Desbarbieux, Mme Frezon, Mme Veloso -Enseignants : Mme Deloffre, Mme Jacquet, Mme Rotger -Parents élus : Mme Besse, M Gerberon, Mme Noël, Mme Rajoharison, Mme Roumeur	-M Lefort, IEN  -Mme Bassett, M Gilles -M Métayer
Ordre du jour -Rentrée 2020 : l'équipe pédagogique et les différents intervenants, les effectifs, les élections, le règlement intérieur, la charte informatique -Fonctionnement de l'école : les orientations pédagogiques, la prise en charge de la difficulté scolaire, le projet de l'année / le projet d'école, le plan numérique -Le temps périscolaire : cantine, garderie -La coopérative scolaire                      -Hygiène et sécurité : PPMS, exercices incendie, hygiène	

**Conseil présidé par : Mme Chappellier**

## Rentrée 2020

### **L'équipe pédagogique**

Mme Chappellier, directrice et enseignante des CP CE1 CE2  
Mme Rotger, enseignante titulaire des CE2 CM1 CM2  
Mme Deloffre, enseignante titulaire de la maternelle  
Mme Jacquet, mi-temps poste enfants du voyage  
M Métayer, décharge de direction pour 10 mardis

Les agents mairie : Hakima en maternelle, Hélène (garderie, bibliothèque, cantine).  
Les intervenants extérieurs : Loris Bouteloup en EPS.

### **Les élections des parents d'élèves**

39 % de participation.

### **Le règlement intérieur**

Il sera collé dans les cahiers de liaison pour être signé par les élèves et parents. Validé à nouveau.

### **La charte informatique**

Les élèves de CP et les nouveaux arrivants vont signer la charte informatique qui a été adoptée par l'école, notamment pour l'accès à Beneylu (Espace numérique de travail de l'école).

Les adultes de l'école sont également soumis à une charte de l'utilisation des systèmes d'information en milieu scolaire.

### **Les effectifs**

Maternelle : 8 PS, 9 MS, 9 GS + 1 (arrivée novembre)

CP CE1 CE2 : 8 CP, 13 CE1, 1 CE2

CE2 CM1 CM2 : 4 CE2, 6 CM1, 9 CM2

### Fonctionnement de l'école

### **Les orientations pédagogiques**

Les nouveaux programmes sont appliqués de la maternelle (depuis 2015) jusqu'au CM2. L'élémentaire continue à se doter de nouveaux manuels et fichiers en liaison avec les 4 priorités pour renforcer la maîtrise des fondamentaux et les attendus de fin d'année et repères annuels par niveaux. Chaque enseignante prend le temps de voir où en sont les élèves suite au confinement afin d'adapter les progressions au besoin.

### **Projet d'école**

Le projet d'école, adopté en juin 2017, est la base des actions pédagogiques. Les axes prioritaires 1 et 2 sont à nouveau d'actualité. Le volet numérique continuera à être exploité cette année ainsi que le parcours d'éducation artistique et culturelle.

### **Le plan numérique**

Deux départements, dont celui du Val d'Oise, ont été sélectionnés pour participer une expérimentation nationale d'équipement en matériel numérique. Dans ce cadre, notre école a été retenue. Cela implique :

- l'équipement des élèves identifiés comme étant en fracture numérique d'une tablette
- l'équipement des classes en élémentaire qui ne le sont pas encore d'un socle minimal d'outils numériques : VPI, ordinateur, visualiseur et d'un ENI en maternelle. La classe de Mme Rotger a été équipée d'un ENI derrière un tableau blanc ouvrable, dotation municipale.
- l'équipement de chaque enseignant de l'école d'un kit d'enseignement hybride
- la participation à des formations localisées ou distancées, la participation à une évaluation des usages

### **Le conseil école collège**

Le conseil associe le collège et les écoles de son secteur afin de contribuer à améliorer la continuité pédagogique entre l'école et le collège. La prochaine réunion CEC tentera de définir un programme d'actions pour l'année scolaire et les modalités de sa mise en œuvre.

### **Prise en charge de la difficulté scolaire**

Après les évaluations diagnostiques de début d'année, notamment les évaluations nationales en CP et CE1 et départementales en CE2, les enseignantes proposent des PPRE (programme personnalisé de réussite éducative) aux élèves qui en ont besoin afin d'établir au mieux les aides nécessaires. Il peut s'agir d'aide en classe, d'aide pédagogique complémentaire (APC), de décroisement. Mme Jacquet, poste de soutien EFIV, s'appuie sur ces PPRE pour travailler en petits groupes.

L'APC a lieu les lundis pendant 1h après la journée de classe afin de cibler un plus large public et des compétences précises.

Le RASED (réseau d'aide aux élèves en difficulté) est composé d'une psychologue scolaire et d'un enseignant E. L'équipe pédagogique et les parents peuvent faire appel au réseau. Seule la psychologue scolaire intervient à Nerville-La-Forêt.

**Projet de l'année** : une année axée sur les arts « l'art dans tous ses états » étroitement lié aux volets numérique et artistique du projet d'école. Le langage sera également au cœur de ces apprentissages.

### Coopérative scolaire

Les parents ont largement participé à la coopérative scolaire sous forme de dons. Ils sont à hauteur de 662€. Il restait un solde de 1000 €, la coopérative a un solde à ce jour de 1688,82€. Cela permet de compléter des projets (matériel) et de financer les sorties. Ces dernières sont pour l'instant limitées, elles doivent être inscrites dans un projet d'Education Artistique et Culturelle et la structure doit avoir un protocole sanitaire aligné sur celui de l'Education Nationale. Question sur le séjour dans le Jura : faut-il organiser un sondage auprès des familles pour connaître leur ressenti ?

L'AKEN reste le partenaire pour aider aux activités ou sorties de l'école via diverses animations proposées tout au long de l'année.

### Hygiène et sécurité

Sécurité : l'exercice incendie a été réalisé début septembre, dans le calme et rapidement. Il restera deux autres exercices en milieu et fin d'année. Un exercice PPMS sera réalisé d'ici la fin de semaine : chaque classe pourra s'exercer à la posture « se cacher » après un moment de discussion avec les élèves.

Protocole sanitaire : il est actualisé au fur et à mesure des demandes ministérielles et départementales. Le ménage fait partie du protocole, les classes sont désinfectées après ou avant les cours.

Information mairie : un défibrillateur sera installé près de la mairie, en extérieur. Les enseignants seront invités à une formation à ce sujet.

Proposition de nettoyage de la scène de la salle des fêtes en mode coopératif mais demande de test des poussières au sol (après désamiantage).

### Relation école-mairie

#### **Restauration scolaire**

Le prestataire reste le même pour l'année. Deux surveillantes aident Hakima et Hélène : Céline (en cantine) et Marie-Noëlle (surveillante de cour). Les PS sont accompagnés par Hakima pour aller au dortoir à 13h30.

Les cours sont, à ce jour, pauvres en jeux et subissent les aléas des travaux.

L'accès à la cantine à tous reste un levier pour l'apprentissage et l'autonomie des élèves.

#### **Garderie**

La garderie est ouverte le matin de 7h30 à 8h50, et de 16h30 à 18h45 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les enfants peuvent y goûter, jouer, ceux qui le souhaitent peuvent faire leurs devoirs mais rappel qu'il ne s'agit pas d'une étude dirigée.

#### **Avancement et sécurité chantier du parking**

Suite à plusieurs concertations, la communication s'est améliorée pour tenir l'école informée des travaux impactant l'école. L'accès par la grande cour sera interdit les 15 et 16 octobre afin qu'un nouvel échafaudage soit monté. L'accès par le nouveau portail devrait se faire à la rentrée de novembre, sous couvert d'une avancée efficace des travaux.

#### **Piscine**

L'école a obtenu un créneau de 10 séances à la piscine de L'Isle-Adam à partir de mars pour les élémentaires (du CP au CM2).